

DELIBERATION N° 09/2024 DU CONSEIL SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 Mars à 15 H 15;

Les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués le 15 Mars 2024, se sont réunis à Sévérac-d'Aveyron, sous la Présidence de Monsieur Arnaud VIALA;

Etaient présents :

Madame Monique ALIES, Messieurs Arnaud VIALA, Christian NAUDAN, Edmond GROS, Jean-Luc CALMELLY, Clément CARLES, Aurélien MAJOREL, Jean-Marie PUEL, David ARGENTIER, Didier BASTIDE et Christian MIGNOT

ces membres ayant obtenu procuration.

Membres collège associé présents : Patrick MALLEVIALE.

Le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA a procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

OBJET: Budget Primitif 2024

Le Conseil Syndical:

- ayant entendu l'exposé du Président sur les orientations générales du budget, conforme au Débat d'Orientation Budgétaire organisé le 31 Janvier 2024,
- après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

| Mouvements réels | Dépenses | Recettes |
|------------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 307 500.00 € | 415 503.61 € |
| Investissement | 20 000.00 € | 20 000.00 € |
| TOTAL | 327 500.00 € | 435 503.61 € |

Fait et délibéré à SEVERAC, le 27 Mars 2024

Sens des votes :

Nombre de délégués titulaires en exercice : 37 Nombre de délégués titulaires présents ou

représentés : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

Pour: 22

Abstentions: 0

Contre: 0

Accusé de réception en préfecture 012-251201141-20240327-20240327_092024-BF Reçu le 08/04/2024

Le Président

Arnaud VIALA

SYNDICAT MIXTE A 75
Place Charles de Gaulle
BP 724
12007 RODEZ CEDEX
Tél. 05 65 58 71 56